



COMMUNE D'AUSSONNE

EXTRAIT N° 41/2016  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :  
En exercice : 29 Présents : 23 Votants : 28 Procurations : 05

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le : 16 JUIN 2016  
Affiché le : 16 JUIN 2016

L'An deux mille seize, le 09 juin, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCATION : 02 Juin 2016.

**PRÉSENTS** : Mmes et MM. MAUREL, SANCHEZ, GONZALEZ, CANEZIN, LLOUBERES, BEUILLE, LIAN, ZAMBONI, CASTAING, AUDIGUIER, LASSALLE, ANDUZE, MALBEC, BERNES, SCHINTONE, BENHADJ, JOUSSEAUME, MARQUIER, FERTE, SEIB-TAUPIN, GIOIA-MASSOT, SUZE, JOUET.

**PROCURATIONS**

Mme FIEVRE	à	Mme MAUREL
Mme ARNAL	à	M. ZAMBONI
M. RIGAUD	à	M. SANCHEZ
Mme LE GUIRIEC	à	M. BERNES
M. MARTIN	à	Mme SEIB-TAUPIN

**EXCUSÉE** : Mme GARBIN

**SECRETARE** : Mme LLOUBERES a été élue Secrétaire de séance à l'unanimité.

**OBJET : FINANCES - CRÈCHE GROS CÂLIN - Attribution de subvention**

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'allouer pour 2016 une subvention d'un montant de 9 360 € à la Crèche « Gros Câlin ».

Les crédits sont inscrits au compte 6574.

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, à l'unanimité (Mme et MM. LASSALLE, ZAMBONI et MARQUIER ne participent pas au vote):**

- d'allouer pour 2016 une subvention d'un montant de 9 360 € à la crèche Gros Câlin.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.*

Aussonne, le 13 juin 2016

Le Maire,

Lysiane MAUREL

